

CONSULTATION TELETRAVAIL

PREMIERS RESULTATS

La crise sanitaire du COVID 19 a entraîné, sous l'injonction du gouvernement, le déploiement du télétravail dans notre entreprise. Les réticences de notre Direction à développer ce mode d'organisation du travail n'ont pas permis d'anticiper les conditions dans lequel celui-ci devait être mis en place. Pourtant, de nombreux salariés ont expérimenté cette manière de travailler.

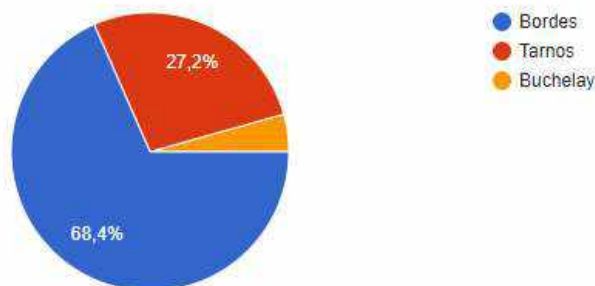
Les organisations syndicales, CGT en tête, ont sollicité notre Direction pour fixer un cadre à cette pratique et auraient souhaité que cela puisse être fait prioritairement, notamment pour anticiper une recrudescence de l'épidémie et devenir ainsi l'une des dispositions pour préserver la santé des salariés.

Sur le télétravail, la CGT a souhaité consulter les salariés afin que leur retour d'expérience et leurs attentes puissent nourrir nos propositions. Vous avez ainsi pu, entre le 4 août et le 1er octobre, répondre à la consultation de la CGT. Avant de vous présenter les premiers résultats, nous vous remercions pour votre participation.

Votre participation

La consultation sur le télétravail a été lancée simultanément sur les sites de Bordes, Tarnos et Buchelay. Avec **826** participants, la participation a été importante.

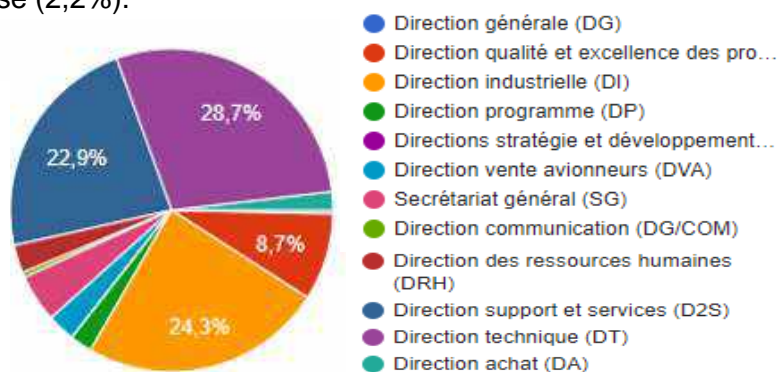
La répartition des participants entre les établissements est en cohérence avec les effectifs.



Les cadres sont les plus nombreux à avoir répondu (57%), devant les techniciens (24,8%), les employés (13,8%), les ouvriers (2,3%) et les agents de maîtrise (2,2%).

Si la répartition par direction est dépendante des effectifs et des catégories professionnelles associées, il est notable que des salariés de toutes les directions ont participé.

Cette répartition entre les catégories professionnelles et entre les directions donne une indication sur les personnels qui projettent une part de télétravail dans leur activité professionnelle.



Les conditions d'organisation

A la question de la mise en place du télétravail pour un plus grand nombre de salariés, les salariés ont majoritairement répondu favorablement. Avec 92,5%, c'est un plébiscite et notre Direction doit considérer que c'est au-delà d'une demande, c'est une exigence.

La motivation principale pour le télétravail est de travailler au calme sans être dérangé (83,4%), de limiter le temps de transport (69,4%), de pouvoir adapter ses horaires de travail (52,9%) et de pouvoir prendre en charge ma famille (27,7%).

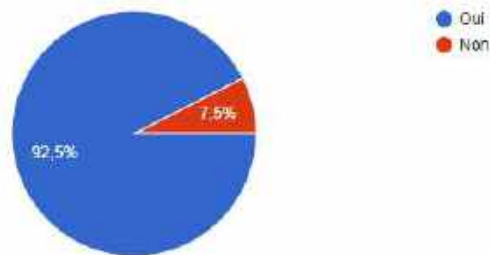
Les salariés ont également exprimé d'autres motivations telles que l'écologie, de meilleures conditions de travail et la préservation de la santé (Covid, stress et fatigue).

Le télétravail doit pour la majorité des répondants être organisé sur 1 à 2 jours par semaine (58% pour 1 jour et 53,2% pour 2 jours)

Le télétravail flexible, c'est-à-dire un jour par semaine variable selon les contraintes personnelles ou professionnelles, est également plébiscité (86,8% favorables).

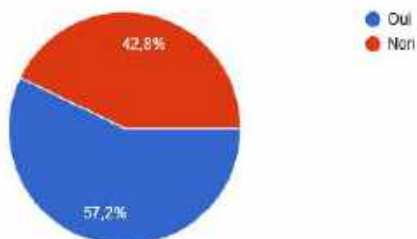
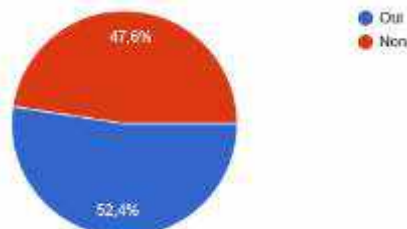
La mise en place de règles communes pour encadrer le télétravail est également plébiscitée (84,5%).

Il faut ajouter que 87,6% des répondants sont favorables à l'accès au télétravail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse.



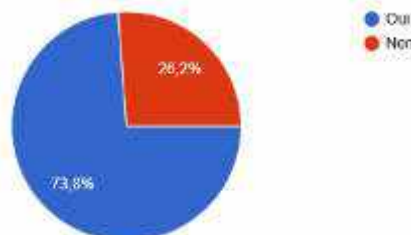
Temps de travail et disponibilité, droit à la déconnexion et respect de la vie privée au travail

A la question de définir des plages horaires d'indisponibilité (incluses dans votre temps de travail et connues de vos correspondants) afin de disposer de périodes propices à la concentration sur certaines tâches, les réponses sont partagées.



De la même manière, l'encadrement des outils professionnels de communication prévoyant à l'issue des horaires de travail la mise en place de trêves de messagerie professionnelle (courriels, messages vocaux, SMS, messagerie instantanée, notifications des réseaux sociaux, etc.) afin de garantir le droit à la déconnexion, les réponses sont majoritairement favorables.

Enfin, l'encadrement des conditions d'utilisation des dispositifs de contrôle de l'activité et d'utilisation des données personnelles fait l'objet d'un partage plus tranché de réponses favorables.



La consultation comportait des questions ouvertes et vos commentaires ont été si nombreux que, pour rapporter avec fidélité votre expression, la CGT communiquera la suite des résultats lorsque nous aurons tout dépouillé.